

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

23^{ème} RALLYE NATIONAL DU TREPORT

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	
Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Lundi 22/05/2023 23h59	
Parution du carnet d'itinéraire	Sam 27/05/2023 9h/12h et 13h30/19h Dim 28/05/2023 9h/12h et 13h30/19h Ven 02/06/2023 09h/19h	Chez Manuelle Montagne (ex Bar de l'Aigle) 20 place Général Leclerc 76660 GRANDCOURT
Dates et heures des reconnaissances	Sam 27/05/2023 9h/12h et 13h30/19h Dim 28/05/2023 9h/12h et 13h30/19h Ven 02/06/2023 09h/19h	
Vérifications administratives	Ven 02/06/2023 15h/19h45	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Vérifications techniques	Ven 02/06/2023 15h15/20h00	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Heure de mise en place du parc de départ	Ven 02/06/2023 15h00	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Ven 02/06/2023 18h00	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Briefing des ouvreurs et véhicules d'encadrement	Ven 02/06/2023 19h30	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Tableau d'affichage physique		Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Tableau d'affichage déporté pendant l'épreuve		Caserne des Pompiers 76660 Grandcourt
Tableau d'affichage dématérialisé		
Publication des équipages admis au départ	Ven 02/06/2023 21h00	
Publication des heures et ordres de départ	Ven 02/06/2023 21h00	
Départ	Sam 03/06/2023 07h30 (1 ^{ère} VH)	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport
Publication des résultats partiels	Sam 03/06/2023 Durant la journée	Consulter régulièrement le tableau d'affiche dématérialisé
Arrivée	Sam 03/06/2023 A partir de 18h40	Salle Reggiani, av des Canadiens 76470 Le Tréport

Vérifications finales		Autovision 232 avenue Pierre et marie Curie 80350 Mers les Bains
Taux horaire de la main d'œuvre		60 € TTC
Publication des résultats définitifs du rallye		à l'issue du délai réglementaire
Cérémonie protocolaire	Sam 03/06/2023 A partir de 19h30	Casino JOA, Esplanade Louis Aragon, 76470 Le Tréport
Parc à plateaux obligatoire		Parking EINEA Rue Lavoisier 76260 EU
Site internet de l'épreuve		http://www.asavaldebresle.org
Direct de l'épreuve		http://www.rallygt.net/rntp2023/

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Val de Bresle organise le 23^{ème} Rallye National du Tréport en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le xx/xx/xxxx sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du xx/xx/xxxx

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Val de Bresle
..... 4 rue de la Mare 76630 LES IFS
Téléphone : Marc LEDUE 06.12.90.78.38
Permanence du Rallye : Vendredi 02 et Samedi 03 Juin 2023
..... Salle Reggiani, Avenue des Canadiens, 76470 Le Tréport

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY Licence n°1653
Commissaires Sportifs	Annick LARUE Licence n°19109
	Christine FAULIN Licence n°126053
Directeur de Course de l'épreuve	Hubert VERGNORY Licence n°7092
Adjoints à la Direction de Course délégués au PC	Sylvie MONNIER Licence n°9968
	Lucien VARANGLE Licence n°36384
	Jacques LE GALL Licence n°9383
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Jean-Michel GUEGAN Licence n°8072
	Patrick JOVE Licence n°128187
	Sandrine LONGONI Licence n°42411
	Philippe MARTIN Licence n°2787
Commissaire Technique responsable	Jacques SALENNE Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Louis AUBLE Licence n°4592
	Francis BALLENGHIEN Licence n°5641
	Denis THUILLIER Licence n°17953
	Dc Catherine CARON

Médecin chef



Chargés des relations avec les concurrents	Sylvain MONNIERLicence n°9636
	Michel GUENETLicence n°196276
Chargé des relations avec la presse	Marc LEDUE.....Licence n°6246
Chronométrateurs	Christine COUEDONLicence n°228506
	Sylvain COUEDONLicence n°123698
	Laurent HENNEBOIS.....Licence n°205961
	Arnaud LEBAILLIFLicence n°3346
Classement	Raphael VOISINLicence n°211834
Speaker	Eric VALLEE.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le 23^{ème} Rallye National du Tréport compte pour :

..... Coupe de France des Rallyes 2023 coefficient 3

.....Championnat de la Ligue de Normandie 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés sont invités à se rendre sur le site de l'ASA Val de Bresle pour en suivre l'actualité, et le détail de déroulement des vérifications.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Afin de limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, les engagements seront uniquement acceptés électroniquement, via un formulaire d'engagement en ligne sur internet.

Toute personne qui désire participer au 23^{ème} Rallye National du Tréport, doit compléter le formulaire d'engagement en ligne, avant le **Lundi 22 Mai 2023 à 23h59**.

Le formulaire d'engagement est accessible sur le site de l'ASA : <http://www.asavaldebresle.org>

Le règlement des droits d'engagement se fera uniquement lors des vérifications. Les concurrents sont invités à préparer en amont leur règlement et leur fiche d'enregistrement des équipements de sécurité. Tout forfait doit être indiqué sans délai aux coordonnées se trouvant dans l'accusé de réception d'engagement.

Contact engagement : Raphael VOISIN Tél : 06.51.77.62.54 Mail : voisin@rallygt.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

Si le nombre de concurrents VHC est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :450,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :490,00€
 - équipage 100% féminin :450,00€
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - pilote et/ou copilote membre de l'ASA Val de Bresle :900,00€
 - pilote et copilote non-membres de l'ASA Val de Bresle :980,00€
 - équipage 100% féminin :900,00€

3.1.12P. La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra une confirmation de dépôt par mail.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autoriséeTerrain de Football Municipal (CD 149), Grandcourt 76660

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 23^{ème} Rallye National du Tréport représente un parcours de 268,640 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97,920 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7 d'une longueur de 14,970 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 12,680 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le rallye se terminera au CH7A. S'en suivra les CH7B Podium Casino JOA et CH7C Entrée en Parc Fermé Final. La non-présentation à l'un des deux CH7B et CH7C, ou aux deux, entrainera l'exclusion de l'équipage des classements du meeting.

7.1.7P. Le non-respect de la route de course dans les aménagements de sécurité demandant un ralentissement des concurrents, (type zig-zag à une ou plusieurs portes, ou chicane article 7.5.19) pourra entrainer, sur demande *de la Direction de course*, une pénalité infligée *par les Commissaires Sportifs* :

- à la première infraction : 1 minute
- à la seconde infraction : 2 minutes
- à la troisième infraction : disqualification

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

a) Généralités

La remise des prix se déroulera le samedi 03 Juin 2023 à partir de 19h30 sur le podium d'arrivée, où les concurrents devront attendre les instructions des officiels.

Tous les concurrents classés recevront une coupe. Les primes en espèces ne sont pas cumulables.

Les primes en espèces seront adressées aux récipiendaires dans un délai de 5 jours ouvrés, suivant la publication du classement final définitif.

Les primes de classe en espèces seront réduites s'il y a moins de 100 partants, sauf pour les 3 premiers au classement général scratch. (par exemple : 92 partants, les primes seront distribués à 92%).

b) Classement général scratch

Les trois premiers concurrents au scratch seront récompensés.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
700 €	600 €	500 €

c) Classement général au groupe

Il n'est pas prévu de primes aux Groupes.

d) Classement général à la classe

Les 33 classes récompensées sont :

R5 (R5 + Rally2 + Rally2kit), **Rally3**, **R4**, **R3**, **Rally4**, **R2**, **Rally5**, **R2J**, **FR2**, **R1**
N4, **N3**, **N2**, **N2S**, **N1**
A8W, **A8**, **A7S**, **A7K**, **A7**, **A6K**, **A6**, **A5K**, **A5**
F2000-15, **F2000-14**, **F2000-13**, **F2000-12**, **F2000-11**
RGT16, **GT+15**, **GT10**, **GT9**

Tableau des récompenses par classe

Classes \ Position	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Moins de 4 partants	245 €				
De 4 à 10 partants	368 €	245 €	163 €		
Plus de 10 partants	490 €	368 €	245 €	163 €	123 €

Les coupes seront remises lors de la Cérémonie du podium final.

e) Classement Féminin

Le premier équipage complètement féminin (pilote féminine et copilote féminine), sera récompensé d'une coupe et d'un prix en espèces de **250€**.

f) Prime « spectacle »

Un partenaire de l'épreuve récompensera le plus beau passage dans une épingle (qui sera dévoilée aux concurrents dans un additif à paraître) par une prime exceptionnelle de **500€**.

Le partenaire se charge de désigner le jury, qui aura la responsabilité de choisir le plus beau passage.

Le partenaire fera connaître à l'organisateur son choix, qui sera porté à la connaissance de l'équipage lors de la remise des prix.